

Fiche pratique

Apprentissage et Handicap

Mise à jour le 08/01/2024

Le handicap ne doit en aucun cas constituer un frein à la formation et toute personne doit pouvoir bénéficier des mêmes droits, quel que soit l'établissement qui l'accueille.

Qu'il s'agisse d'un accompagnement pour la reconnaissance de droits, la mise en place d'aménagements techniques (en entreprise et dans l'établissement), la préparation au dossier pour une demande de bourse (Orange Business Service), la mise en relation avec notre partenaire Handicap Assurance ou encore l'accompagnement dans la recherche de contrat, l'entretien et la prise de poste au sein d'une entreprise, le CFA afia est aux côtés des (futurs) apprentis.

À noter : pour les contrats d'apprentissage, les personnes en situation de handicap peuvent avoir plus de 29 ans et le contrat peut être de plus de 4 ans.

1. Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

L'employeur qui souhaite recruter une personne en situation de handicap en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation peut bénéficier d'une aide si le contrat est d'une durée d'au moins 6 mois et de 24 heures par semaine minimum (16h/sem minimum en cas de dérogation légale ou conventionnelle).

Le montant de l'aide, proratisé en fonction de la durée du contrat, est de 4000€ pour le contrat d'apprentissage, de 5000 € pour le contrat de professionnalisation, elle est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph, de l'État ou de la Région (l'aide majorée suite à la crise Covid-19 est maintenue dans la nouvelle offre proposée par l'Agefiph depuis le 1^{er} mars 2022).

Le montant est fonction de la durée du contrat de travail, il est proratisé au nombre de mois et à compter du 6^e mois travaillé. Elle est versée à la fin de chaque trimestre **pendant 1 an maximum**.

Cette aide est cumulable avec les autres aides. Elle est renouvelable en cas de poursuite des études au niveau supérieur et peut être prolongée en cas de redoublement ou de mention complémentaire.

[!\[\]\(b4eeff342f60cc7bcd67d869b4fedca2_img.jpg\) Déposer une demande d'aide](#)

2. Liens utiles

L'Agefiph accompagne à toutes les étapes du processus, **avant, pendant et après la signature du contrat**.

➤ Les aides techniques ;

[!\[\]\(1f56542a42e2413e44a2b2023033aa2e_img.jpg\) Agefiph](#)

[!\[\]\(19d44b37fb4fa155bf9d60c77a3d3cb2_img.jpg\) Mise en relation avec les partenaires professionnels handicap](#)

- Faire reconnaître ses droits de travailleur en situation de handicap ;
 - 📄 [Emploi et handicap](#)
 - 📄 [Présentation vidéo MDPH](#)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés ;
 - 📄 [AAH](#)
- Plateforme : Mon parcours Handicap.gouv.fr ;
 - 📄 [Mon Parcours Handicap](#)
- Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés d'Île-de-France ;
 - 📄 [Les missions](#)
- Coordonnées des référents et aux informations liées au Handicap de chaque établissement partenaire de l'afia ;
 - 📄 [Mise en relation avec les partenaires afia](#)
- Accès au site du CFA afia.
 - 📄 [Page Apprentissage et Handicap](#)
 - 📄 [Déposer une demande d'aide](#)

Pour plus d'informations, contactez le référent Handicap CFA afia.

Iris LEPLATRE - ileplatre@cfa-afia.fr ou 06 33 31 47 12

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne constituent pas une consultation juridique.
L'emploi du masculin pour désigner des personnes, des métiers, des fonctions, des statuts n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire, conformément aux valeurs d'égalité et de mixité portées par le CFA afia.